

M. LE PRÉSIDENT. — M. Garnier-Pagès a la parole.

M. GARNIER-PAGÈS. — La situation doit d'abord être nettement examinée. Quelle est-elle ? Je ne veux pas l'assombrir par des récriminations inutiles et intempestives. Cependant, il me sera bien permis de dire que les députés de la gauche ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour éloigner de nous les malheurs immérités de la patrie.

En ce moment la Chambre est envahie. Quelle est la cause ? Qui doit en subir la responsabilité ?

L'empereur est prisonnier ; son fils est réfugié en Belgique ; le trône est vacant.

Dans la nuit du 3 au 4, le Corps législatif est convoqué. Il est dit aux députés de la gauche que le pouvoir exécutif, dont l'impératrice-régente et les ministres sont délégués, n'existant plus de fait, l'impératrice va déposer son abdication et les ministres leur démission entre les mains des représentants de la nation, pour rendre au pays le droit de se gouverner lui-même.

En présence de cette démarche solennelle, l'opposition était résolue à prendre acte de ce fait, et ajournait la demande de la déchéance.

La séance ouverte à minuit, l'attente est vaine. Rien de ce qui a été annoncé ne se réalise. L'impératrice et les ministres gardent le silence, ne pouvant plus se résoudre à déposer des pouvoirs qui, logiquement, ne sont plus.

Le président du conseil se plaint même d'avoir été dérangé de son sommeil, et réclame l'ajournement de toute délibération au lendemain, ou, pour mieux dire, au jour même, vers midi.

Les promesses d'abdication et de démission circulent de nouveau dans la matinée. Se réaliseront-elles ? Les membres de la gauche, accourus dès la première heure, rédigent un projet de déclaration de déchéance.

Pendant leurs délibérations, l'honorable M. Thiers intervient, et leur déclare qu'une proposition a été rédigée par quelques députés du centre gauche et adoptée par un certain nombre de membres de la majorité. Cette proposition, suivant lui, doit donner satisfaction à l'opposition, puisqu'elle prononce la vacance du trône.

Pour obtenir un vote unanime et l'union de tous en face de nos désastres, la réunion de la gauche s'était déterminée à accepter, en dernier lieu, cette proposition, tout en se réservant de présenter d'abord son projet de déchéance.

Au début de la séance, l'abdication de l'impératrice et la démission des ministres ne furent pas déposées, ainsi qu'on était autorisé à le penser. Loin de là, se retenant avec apreté au pouvoir qui lui échappait, le président du conseil eut l'audace de lire un projet de loi par lequel il réclamait pour lui

son maintien comme lieutenant-général, en conservant le gouvernement impérial.

Cette proposition ayant été accueillie par une réprobation presque générale, M. Thiers lut la proposition de ses collègues et de lui. Mais la constatation de la vacance au trône y avait été remplacée par ces mots : « Vu les circonstances. »

Ainsi donc, l'opposition voyait échouer toutes ses tentatives de conciliation.

En présence de l'ennemi, elle avait multiplié ses efforts pour exhorter l'assemblée élue par la nation à se saisir du pouvoir exécutif que les événements lui imposaient le devoir de recueillir, et elle n'avait pu convaincre ni décider la majorité.

Et pourtant, le Corps législatif ne devrait-il pas se soulever indigné, lorsque le ministre de la guerre, le général Cousin-Montauban, qui avait commis la faute impardonnable, le crime de livrer à l'ennemi le dernier corps d'armée qui pouvait rendre Paris imprenable, d'après l'avis de tous les hommes compétents et de l'honorable M. Thiers lui-même, reconnaissant la responsabilité qu'il avait encourue, venait réclamer pour lui une sorte de lieutenant-général de l'empire ? N'y avait-il pas là, tout à la fois, audace et incapacité ?

Eh bien ! le matin encore, le peuple, accouru devant la Chambre des députés, apprenant l'abdication ou la déchéance, ou même la vacance du trône, se fût arrêté devant la représentation du pays. Mais, en apprenant la résistance inattendue à la proclamation de faits accomplis, exaspéré par la défaite et le traité de Sedan, se livrant à un acte de désespérance, il a envahi l'assemblée.

MM. THIERS et GREVY. — Concluez ! (Sensation prolongée.)

M. MARTEL. — M. Garnier-Pagès ne conclut pas. Il doit avoir une proposition à nous faire.

M. GARNIER-PAGÈS. — Je n'ai pas de proposition formelle à vous soumettre ; néanmoins, puisque nos collègues semblent m'y inviter, je leur ferai part de mes sentiments. Trois propositions ont été faites à la Chambre : celle de M. Jules Favre ; celle de M. le comte de Palikao, au nom du gouvernement ; enfin, celle de M. Thiers. Je n'oublie pas qu'une commission a dû être nommée pour vous faire un rapport.

M. GAUDIN. — Le rapport est prêt ; on peut en donner lecture.

M. GARNIER-PAGÈS. — Quoi qu'il en soit, à l'heure présente, les propositions de M. Jules Favre, de l'honorable M. Thiers, me semblent seules sérieuses et peuvent seules faire l'objet d'un examen sérieux. En adoptant celle de M. Thiers vous substituerez sans aucun doute ces mots : *la vacance du trône* au lieu de : *vu les circonstances*.

Mais pour faire œuvre utile, il importe avant tout que nous nous mettions en communication

avec ceux de nos collègues qui sont assemblés à l'Hôtel de ville.

Je ne serai pas contredit, je pense, en affirmant que le pouvoir exécutif a cessé d'exister, qu'il est tombé sous la réprobation publique. (Dénégations diverses. — Marques nombreuses d'adhésion.)

Une seule autorité régulière a surnagé dans le naufrage, c'est celle de la représentation nationale. (Très-bien ! très-bien !) Mais à côté de cette représentation, il va se former, il s'est peut-être créé un centre nouveau avec lequel nous devons compter. (Murmures prolongés.) En effet, plusieurs de nos collègues, portés par le flot populaire, sont à l'Hôtel de ville, où ils délibèrent sans doute.

J'ignore ce qui se passe à l'Hôtel de ville ; mais, à mon avis, vous ne pouvez rien faire de stable sans le concours des hommes qui y siègent maintenant. (Rumeurs diverses. — Très-bien ! très-bien !)

M. LE BARON BUQUET. — Ce serait traiter d'égal à égal avec les usurpateurs. La Chambre ne peut pas se suicider.

M. GARNIER-PAGÈS. — Si je vous propose d'envoyer plusieurs de nos collègues à l'Hôtel de ville, c'est afin de parvenir à une entente indispensable pour le salut public. Le temps presse, hâtons-nous ; les événements marchent avec une rapidité extrême, et peut-être vous répondrait-on : Il est trop tard ! (Marques nombreuses d'approbation. — Après quelques instants d'agitation, le calme se rétablit.)

M. LE PRÉSIDENT ALFRED LEROUX. — M. Buffet a la parole.

M. BUFFET prononce avec une grande animation quelques paroles dont voici le sens :

Messieurs, vous avez été contraints d'abandonner le lieu ordinaire de vos réunions, les tribunes de votre salle de séances ont été envahies, et l'enceinte qui vous est réservée n'a pas même été respectée.

Je proteste avec énergie contre la violence qui vous est faite ; je proteste au nom du droit, au nom de la morale publique, je proteste encore au nom du pays dont vous êtes les seuls mandataires légitimes. (Très-bien ! très-bien ! — Assentiment général.)

Messieurs, vos pouvoirs émanent de la nation et ne sauraient vous être ravés par la violence. La violence engendre la violence, et la force appelle l'abus de la force. C'est l'oubli constant de ces principes d'éternelle équité qui cause tous nos malheurs publics. (Très-bien ! très-bien !)

Vous avez refusé de délibérer sous une pression extérieure ; vous avez résisté à des masses égarées par de criminels égarements ; la France dira que vous avez fait votre devoir. (Assentiment prolongé.) La liberté de vos discussions vous étant momenta-

nément rendue, je vous propose d'entendre le rapport de votre commission.

UN GRAND NOMBRE DE VOIX. — Oui ! oui ! la parole au rapporteur.

M. ESTANCELIN. — Messieurs, vous avez applaudi aux véhémentes paroles et à la protestation de M. Buffet. Notre honorable collègue s'est fait l'interprète indigné du sentiment général de la Chambre, et, pour ma part, j'associe ma protestation à la sienne.

Ce devoir accompli, il me reste à vous dire que je viens, il y a quelques instants à peine, de rencontrer le général Trochu qui se dirigeait vers l'Hôtel de ville. Messieurs, la situation n'est pas aujourd'hui ce qu'elle était hier, ni même ce qu'elle était il y a quelques heures. Nous devons tenir compte des faits accomplis : on vous a proposé de déclarer la vacance du trône ; je pense que le Corps législatif ne doit pas hésiter à la prononcer.

M. MARTEL, rapporteur. — Messieurs, votre commission a examiné les trois propositions qui vous ont été soumises. Après délibération, ces trois propositions ont été successivement mises aux voix, et c'est celle de M. Thiers qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Toutefois, votre commission a ajouté à cette proposition deux paragraphes.

L'un de ces paragraphes fixe le nombre des membres qui devront composer la commission de gouvernement et de défense nationale ; l'autre déclare que cette commission nommera des ministres. En conséquence, voici le texte qui vous est proposé :

« Vu les circonstances, la Chambre nomme une commission de gouvernement et de défense nationale. Cette commission est composée de cinq membres choisis par le Corps législatif. Elle nommera les ministres.

« Dès que les circonstances le permettront, la nation sera appelée par une Assemblée constituante à prononcer sur la forme de son gouvernement. »

M. THIERS parle de la nécessité de la conciliation pour surmonter la crise. »

Il reconnaît avoir modifié la proposition lue par lui aux députés de la gauche, pour obtenir un plus grand nombre d'adhérents. Mais il déclare revenir à sa première formule : « Vu la vacance du trône. »

Il accepte d'ailleurs les modifications apportées par le rapporteur à sa proposition, en faisant remarquer toutefois qu'on devrait ne pas regarder comme définitif le nombre de cinq membres fixé pour la composition du gouvernement de la défense nationale.

M. GREVY préférerait que la Chambre adoptât la proposition de l'honorable M. Jules Favre. Cette proposition ne prête ni à l'ambiguïté ni à l'équivo-



que, et elle n'outrepasse pas les droits qui découlent du mandat de député.

M. MARTEL relit les articles du projet de loi.

Les mots : *Vu les circonstances*, sont remplacés par ceux-ci : *Vu la vacance du trône*. Le vote a lieu à une très-grande majorité.

M. PINARD déclare ne pas vouloir s'associer à cette déclaration, et proteste.

M. GARNIER-PAGÈS répond que c'est pour avoir voulu remonter le courant, au lieu de le suivre, que l'Assemblée a été entraînée.

M. THIERS ajoute quelques mots pour inviter l'Assemblée à composer avec la nécessité.

M. DRÉOLLE, tout en constatant les droits de la Chambre et les défendant énergiquement, engage les députés à céder devant les faits accomplis. Il se rallie à la proposition de M. Garnier-Pagès, pour envoyer une délégation à l'Hôtel de ville porter à leurs collègues la résolution de la Chambre et se concerter avec eux.

Cette proposition est adoptée. M. Garnier-Pagès est nommé pour faire partie de la délégation.

M. GARNIER-PAGÈS réplique qu'il ne peut accepter la mission de ses collègues, parce que, au moment où il parle, son nom figure peut-être déjà parmi ceux d'un gouvernement provisoire ; mais il offre d'accompagner la délégation à l'Hôtel de ville.

Sur cette observation, l'on désigne MM. Lefèvre-Pontalis, Martel, Grévy, de Goiraud, Cochery, Johnston et Barthélemy-Saint-Hilaire. Pour faciliter la conciliation, la Chambre déclare à ses délégués qu'ils peuvent considérer comme provisoire le nombre de cinq membres devant composer la commission du gouvernement de la défense nationale.

L'Assemblée s'ajourne à huit heures du soir pour entendre le rapport de ses délégués.

Les délégations se rendent à l'Hôtel de ville. M. Garnier-Pagès les accompagne et les introduit auprès de MM. Jules Favre, Emmanuel Arago, Picard, Jules Simon, Gambetta et plusieurs autres députés qui délibèrent avec eux.

M. GRÉVY expose le but de la démarche des délégués, et remet à M. Jules Favre le projet de loi voté.

M. JULES FAVRE réplique que la nécessité du salut public a motivé la création immédiate d'un gouvernement de la défense nationale, composé de tous les députés de Paris, et qu'il portera le soir réponse à la Chambre.

#### N° 4.

*La journée du 4 septembre racontée par le général Trochu.*

« Dans la matinée, je me rendis aux Tuileries ; je vis l'impératrice-régente, entourée de beaucoup

de personnes inquiètes. Elle-même était calme. Je lui dis ces courtes paroles : « Madame, voilà l'heure des grands périls ; il se passe ici des choses étranges, mais ce n'est pas le moment d'en parler et ce n'est pas le moment de récréminer. Je reste à mon poste, et je ne vous abandonnerai pas. Mais soyez sûre que la crise est profonde ; soyez sûre que ce que j'ai dit l'autre jour au conseil était la vérité. »

« Dans la journée, je ne reçus ni du ministre, ni des Tuileries, ni d'aucun des points d'où je pouvais recevoir des ordres ou des avis, aucun ordre, aucun avis.

« Vers une heure de l'après-midi, le général Lebreton, questeur du Corps législatif, se présenta à moi inopinément. — Je vois d'ici le digne général Lebreton dans la tribune des anciens députés ; il me contrôlera. — « Général, me dit-il, le péril est à son comble. Une foule immense se presse autour de l'Assemblée et va l'envahir ; les troupes se sont laissées immédiatement pénétrer par la multitude. Vous seul, par une intervention personnelle, pourriez peut-être dominer la tempête. »

« Je répondis au général Lebreton : « Général, je suis ici la victime d'une situation sans précédent. En fait, je ne commande rien ; en fait, les troupes que vous avez vues, ont été postées par des ordres qui ne sont pas les miens. — Messieurs, je ne veux pas prétendre que si j'avais donné ces ordres, la situation eût été différente, et que si j'avais réellement exercé le commandement, l'événement eût tourné autrement. Je suis convaincu du contraire. Je veux dire seulement que j'ai été la victime d'une combinaison qui a donné lieu à des bruits abominables. Ces bruits ont tourné bien longtemps autour de moi, mais j'ai dédaigné d'en faire justice autrement et ailleurs que devant mes véritables juges, l'Assemblée nationale. — « Vous voulez, — dis-je au général Lebreton, — que seul, je puisse arrêter un demi-million d'hommes qui se pressent, me dites-vous, vers l'Assemblée ! Vous savez comme moi, — votre vieille expérience, plus grande que la mienne, — sait qu'il y a là une impossibilité absolue. Un seul homme n'arrête pas les foules en démence, mais cet effort que vous venez me demander au nom du Corps législatif, convaincu qu'il ne peut aboutir, je le tenterai néanmoins. »

« Quelques minutes après, je montais à cheval sous les yeux du général Lebreton, et je me dirigeais vers le Corps législatif, prescrivant au général Schmitz, chef de l'état-major général, de se rendre auprès de l'impératrice, pour l'informer de ce que j'allais tenter.

« J'étais accompagné de deux aides de camp. Je traversai assez facilement la cour du Carrousel,



*Jules Favre*

quoiqu'elle fût pleine de monde, mais personne n'en voulait aux Tuileries, et ce monde était relativement calme. Arrivé au delà du guichet, pénétrant laborieusement au milieu de cette foule immense qui commençait au Pont-Neuf et allait au delà des Champs-Élysées, je fus le témoin affligé et effrayé d'un spectacle que je n'avais jamais vu jusque-là, quoique j'eusse été présent à Paris aux révolutions de 1830 et de 1848. Une multitude innombrable d'hommes, de femmes, d'enfants, absolument sans armes, irritée, affolée, bienveillante, menaçante, s'agitait autour de moi et m'empêchait

d'avancer. Des hommes, à figure sinistre, dix fois, se jetèrent sur mon cheval, le saisirent par la bride, et me dirent : « Crie : « Vive la Sociale. »

« Oui ! « Vive la Sociale ! » mes souvenirs sont très-précis. Je leur dis : « Je ne crierai pas ! je ne crierai rien ! Vous voulez enchaîner ma liberté, vous ne l'enchaînez pas ! » Et en même temps, d'autres hommes, comprenant la gravité de ma situation s'écriaient : « Il a raison ! »

« J'arrivai ainsi, messieurs, après plus d'une heure de lutte, foulant aux pieds de mon cheval, à chaque instant et quoi que je fisse, cette multi-



tude qui me pressait, j'arrivai à l'angle du pont de Solferino. Là je dus m'arrêter absolument, ayant perdu mes deux aides de camp qui étaient loin. J'étais comme figé au milieu de la foule et il ne m'était plus possible d'avancer, plus possible de reculer.

« Je parlementai, cherchant à m'ouvrir un passage. Un homme de grande taille parvint jusqu'à moi ; je ne le connaissais pas ; il était très-ému ; il me dit : « Général, où donc allez-vous ? — Je vais tâcher de sauver l'Assemblée. — A l'heure qu'il est, l'Assemblée est envahie ; j'y étais ; je vous l'affirme ; je suis M. Jules Favre. »

« M. Jules Favre ajouta : « Voilà le comble du désastre : une révolution au milieu de la défaite des armées ! Et soyez sûr que la démagogie, qui voudra en bénéficier, jettera la France dans l'abîme, si nous n'intervenons. Quant à moi, je vais à l'Hôtel de ville, et c'est là que doivent se rendre les hommes qui entendent contribuer à sauver le pays. »

« Je lui répondis : « Monsieur, je ne puis prendre à présent une telle résolution. »

« Et nous fûmes séparés par la foule. « Ce n'est que très-tard, une heure après peut-être, que je pus regagner la cour du Louvre et rentrer à l'Hôtel. »

« Pendant que ces événements se passaient, l'impératrice avait quitté les Tuileries. Le général Schmitz, que j'avais envoyé auprès d'elle, apprit son départ par le vice-amiral Jurien de la Gravière qui était resté au Palais. »

« Les historiographes officiels, dont j'ai lu les récits à ce sujet, disent le plus ordinairement : « Les principaux fonctionnaires de l'État se pressaient autour de l'impératrice, en ce moment su-

« prême, pour prendre congé d'elle ; seul le général Trochu ne parut pas. »

« Non ! je ne parus pas ! je ne parus pas parce que, au lieu d'aller offrir mes compliments de condoléance à l'impératrice, j'allais, à cette heure-là même, défendre le Corps législatif, personnellement, par un effort que je savais devoir être impuissant, je le répète, mais que j'avais le devoir de tenter, après l'invitation que j'en avais reçue de l'un de ses questeurs, l'honorable général Lebreton. »

« Je poursuis, messieurs, et j'arrive très-rapidement à la fin de cette journée fatale, invoquant, après votre bienveillance, votre patience. »

« Deux heures après mon retour au Louvre, un groupe de personnes que je ne connaissais pas, se présenta à moi. L'une d'elles me dit : « Je suis M. Steenackers, député. Nous sommes envoyés vers vous pour vous annoncer qu'il se passe à l'Hôtel de ville un véritable drame ; la foule l'entoure ; des députés dont voici les noms s'y sont réunis pour former un Gouvernement provisoire. « Mais l'Hôtel de ville n'est pas gardé, et les résolutions auxquelles on s'arrêtera n'auront pas de sanction quelle qu'elle soit. On a pensé que votre nom serait une sanction et qu'il servirait de ralliement aux troupes restées dans Paris. »

« Je demandai cinq minutes pour voir ma famille. Je lui dis : « L'heure de ma croix est venue ; j'y vais, car je crois que c'est mon devoir. Me suivrez-vous dans la voie douloureuse ? — Oui, puisque c'est notre devoir. » — Et je partis pour l'Hôtel de ville. »

Extrait de : *Une page d'histoire contemporaine, devant l'Assemblée nationale*, par le général Trochu. — Dumaine, in-8.

## LIVRE SECOND

### CHAPITRE I

Nouvelle phase de notre histoire. — Notre méthode : les événements amèneront les jugements. — La République à l'Hôtel de ville. — Proclamation du gouvernement. — Les ministres. — Opinion de Paris. — Proclamation à l'armée et à la garde nationale. — M. de Kératry à la préfecture de police. — M. Étienne Arago à la mairie de Paris. — Les maires provisoires. — La République en province. — État des esprits. — Besoin d'union, volonté de lutte. — La circulaire de M. Jules Favre. — Rentrée des proscrits. — La commission des Papiers des Tuileries. — Les mobiles de province. — La statue de Strasbourg. — La revue du 14 septembre. — Départ de la délégation de Tours. — Marche des Prussiens. — Paris est investi. — DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.

L'histoire de la révolution de 1870-71, entre avec la République dans une phase nouvelle. La cause de tous les maux surgis jusqu'à ce jour a disparu. Une nouvelle ère semble s'ouvrir pour la nation qui reprend confiance. Mais, à bien considérer l'état de la patrie, même au lendemain de la journée du 4 septembre, l'empire, il faut le reconnaître, étend encore sa fatale influence sur le pays. Un peuple ne se débarrasse pas en un jour des vices, des virus inoculés par une corruption de vingt ans. Il en est du despotisme comme de la robe de Nessus : les veines d'un peuple sont pour longtemps embrasées de son venin corrosif. L'abaissement des caractères, le développement des appétits et des égoïsmes, les âpres envies de jouir, la désagrégation lente de tout ce qui fut autrefois le corps social, ce sont là des maux terribles et qui ne se guérissent pas en un jour. Il faut pour tout cicatriser, bien des années parfois de réactifs et de fer rouge.

C'est pourquoi, plus d'une fois dans les pages qui vont suivre, nous allons rencontrer encore des spectacles faits pour navrer les âmes libres. La République est proclamée sans doute, mais nous le répétons, l'empire tient encore la France : son souvenir la paralyse, ses vieilles mœurs la rendent caduque. Il semble que le césarisme pénètre dans les poumons avec l'air qu'on respire. Une nation si longtemps abîmée devant un maître ne désapprend pas en un jour à servir. Et tandis que les uns exagèrent leur servilisme, les autres vont droit à l'excès dans leur haine de toute entrave. Qui en souffre ? La liberté seule, ou plutôt, avec la liberté, la République. Cet attristant spectacle va nous être

donné maintes fois. Qu'importe ! Il peut être salutaire aussi. Les fautes passées peuvent nous servir à n'en point commettre de nouvelles.

Nous allons, à leur tour, voir à l'œuvre les hommes qui, le 4 septembre, acceptèrent si délibérément la succession de l'empire. Pour les juger, nous continuerons la méthode que nous avons suivie jusqu'ici dans ce livre. En les acceptant tels que l'imagination et la reconnaissance publiques les accueillent, le premier jour de leur éphémère pouvoir, nous attendrons pour devenir plus sévères, que les événements viennent nous les montrer sous des jours nouveaux, et les éclairer d'une lumière plus crue. Nous partagerons volontairement les espérances des foules, mais tout en enregistrant leurs désillusions, tout en recherchant les culpabilités et les fautes, avec le soin jaloux d'un homme qui aime par-dessus tout le vrai et qui, croyant l'avoir trouvé, le montre sincèrement, nous nous garderons bien aussi des passions injustes. Nous n'irons jamais grossir le chœur des intéressés qui, reprochant surtout au 4 septembre d'avoir renversé l'empire, en feraient volontiers une date funèbre. Les républicains oublient trop qu'ils comblent de joie leurs adversaires en condamnant à leur tour ceux qui ont succédé au régime anti national de l'empire.

Ceux-là prenaient en main le gouvernail lorsque le navire était déjà à demi brisé, le mât coupé en deux, la coque faisant eau de toute part. Plus d'armée, nous l'avons dit, plus d'officiers ; nos soldats jetés au gouffre : un seul espoir, Bazaine, mais Bazaine bloqué et par sa faute affaibli déjà, enfermé